



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 460

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 2 juin 2025 le règlement suivant.

RÈGLEMENT NUMÉRO 460

RÈGLEMENT NUMÉRO 460 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 217 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 217 000 \$ POUR L'ACHAT DU LOT 6 594 326 ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ MANQUANT POUR LES POMPIERS

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 28 juillet 2025.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 30^e jour de juillet deux mille vingt-cinq.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée corbin, **greffière-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!** certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **30 juillet 2025**, entre **9h00 et 12h00**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **30 juillet 2025**.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière